

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE

RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES

28 novembre 2023

Le Comité d'audit et de finance est créé conformément à l'article 33 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, dans le but d'assister l'Assemblée des Parties au travers de la Commission permanente dans ses fonctions de surveillance, notamment en matière d'audit et de conformité, de révision de la proposition du budget annuel, d'information financière et de performance financière efficace et efficiente.

Composition du Comité d'audit et de finance

Conformément à l'article 2 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties, le Comité d'audit et de finance est composé de cinq à sept Parties membres élues pour un mandat renouvelable de deux ans ; le président est nommé par l'Assemblée.

En 2023, le Comité comprenait :

- l'Italie (présidente) ;
- la Chine ;
- le Kenya ;
- le Koweït ;
- la Türkiye ;
- les États-Unis.

Réunions du Comité d'audit et de finance

Conformément à l'article 4 de ses Règles de procédure, en 2023, le Comité s'est réuni :

- le 29 mars ;
- le 19 avril ;
- le 20 juillet ;
- le 18 septembre ;
- le 21 septembre.

Les réunions du 29 mars et du 18 septembre ont eu lieu en téléconférence – la présidente y assistait depuis le siège. Toutes les autres réunions se sont tenues sous forme hybride.

Les réunions d'avril, de juillet et du 21 septembre étaient des réunions ordinaires. La réunion de mars s'est tenue spécifiquement pour examiner le montant proposé pour le Fonds opérationnel tandis que celle du 18 septembre avait pour but d'informer les membres de la proposition de budget opérationnel pour 2024.

Organisation et compte rendu des réunions du Comité

Le président du Comité a supervisé l'élaboration des ordres du jour et des documents des

réunions par le secrétariat de l'OIDD. Ce dernier a rédigé les procès-verbaux provisoires des réunions. Tous les procès-verbaux ont été communiqués à l'ensemble des membres du Comité.

Résumé des activités du Comité

1. Suivi du budget 2023 et de la performance financière de l'OIDD

Le Comité a assisté la Commission permanente dans la supervision du budget 2023. En outre, plusieurs de ses membres - y compris sa présidente - ont participé aux réunions de la Commission. Le Comité a examiné les rapports financiers et les budgets préparés par le Secrétariat. Au moment où nous rédigeons ce rapport, les revenus et les dépenses de l'OIDD soutiennent bien la comparaison avec le budget approuvé pour 2023.

2. Fonds opérationnel

Au titre de la résolution 2/2019 adoptée par l'Assemblée des Parties lors de sa réunion du 13 novembre 2019, le Comité a examiné les états financiers de 2022 de l'OIDD et validé la proposition selon laquelle aucun montant ne serait affecté au Fonds opérationnel cette année.

3. Examen et approbation des états financiers vérifiés de 2022.

Conformément à l'article 1.2(b) des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance, les membres du Comité ont examiné les états financiers vérifiés de l'OIDD pour l'année fiscale qui a pris fin le 31 décembre 2022. Ils les ont approuvés et transmis à la Commission permanente en faisant état du rapport d'audit positif et sans réserve, ainsi que de la poursuite des activités liées aux programmes malgré les questions de sécurité et autres crises qui ont touché certains de nos pays d'intervention. Ils ont également examiné la lettre de recommandation des experts-comptables pour 2022, où aucun problème majeur n'a été signalé.

4. Registre des risques de l'OIDD

Les membres du Comité ont examiné le registre des risques annuel, en tenant compte des mesures d'atténuation prises pour gérer les risques précités.

5. Audit interne et conformité

Le Comité a examiné les rapports rédigés par le contrôleur de gestion et agent de la conformité de l'OIDD. Ces documents présentaient les principales conclusions des audits internes menés en 2022, ainsi que la réponse des cadres aux recommandations.

6. Validation du budget opérationnel 2024

Pendant sa réunion du 21 septembre, le Comité a examiné la proposition de budget opérationnel pour 2024 et recommandé à la Commission permanente de la transmettre à l'Assemblée des Parties pour approbation.

Un budget cible pour 2025 a également été présenté pour donner aux membres une idée de l'évolution attendue des transactions financières au-delà de 2024.

Conclusion

2023 a été une année au cours de laquelle les opérations ont continué à être affectées par les conflits ou l'instabilité. Malgré cela, les revenus générés par le programme devraient être conformes aux montants budgétisés. Concernant les investissements, les marchés financiers se sont partiellement remis des turbulences de 2022 causées par les hausses de taux d'intérêt introduites pour contrôler l'inflation. Les investissements de l'OIDD tenus dans des fonds éthiques durables se sont partiellement rétablis en 2023.

Un budget équilibré a été élaboré pour 2024 de façon à refléter la mise en œuvre du Plan de gestion 2023-2024, mis au point à la lumière du Plan stratégique 2021-2024.

/FIN